

MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 09 FEVRIER 2019

Mme LEMAITRE, Mr BONNEL, Mr CHAVAS, Mr SALLANDRE, Mr DI ROLLO, Mr GRAPOTTE, Mme PALLUY, Mme VACHON, Mr ESPARZA., Mme GUINAND-CAPUANO, Mme GACHE.

Membre absent excusé: Mr BLANC, Mr MICHAUD, Mme TOURNIER.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir:

Membre démissionnaire : Mme BALURIAUX

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Madame VACHON

Secrétaire élue : Mme VACHON

1- Compte rendu du 09 novembre 2018

Il est proposé de reporter ce point au prochain Conseil Municipal. Cette proposition est validée à l'unanimité.

2- Caution association

Pour rappel, la Mairie met à disposition gracieusement la salle des fêtes pour les associations qui souhaitent organiser des manifestations tout au long de l'année. Suite de récents manquements en termes de ménage ou de rangement de la salle, il est proposé d'instaurer un système de caution annuelle.

Ainsi chaque association se verra demandé un chèque de caution en début d'année, d'un montant de cinq-cents euros, et qui couvrira d'éventuelles dégradations, défaut de ménage ou de rangement. Chaque début d'année ce chèque, s'il n'a pas été utilisé, sera rendu aux associations, et un nouveau chèque sera demandé pour l'année en cours.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette nouvelle règle. Un courrier sera envoyé prochainement à chaque Président(e) pour expliquer la démarche.

3- Délibération taxe dispersion des cendres

Le Conseil Municipal,

- Sur le rapport de Madame le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire,

Considérant :

- La nécessité de créer une redevance de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir, du cimetière de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer une redevance de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir du cimetière, d'un montant de 40 €, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- précise que la recette en résultant sera imputée au budget communal.

4- Désignation d'un Data Protection Officer (RGPD)

Dans le cadre de la mise en place du RGPD, il s'agit de désigner un DPO (Data Protection Officer) pour la Mairie des Haies. La candidature de Francis DI ROLLO est validée à l'unanimité.

5- Délibération tarifs encarts publicitaires bulletin municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les tarifs publicitaires du bulletin municipal 2018 et 2019 comme suit :

| TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES | |
|-------------------------------------|-----------------|
| | 1 ou 2 couleurs |
| Encart 80 x 40 | 30 € |
| Encart 80 x 60 | 50 € |
| 1/4 de page | 100 € |
| 1/2 de page | 150 € |

6- Admission en non-valeur

La Trésorerie propose à la Mairie des Haies d'inscrire en non-valeur 432,73€ correspondant aux impayés de cantine de Monsieur Decaix.

Considérant qu'une inscription en non-valeur n'est symboliquement pas acceptable pour le reste de la population ; considérant que la Mairie est toujours en contact avec Monsieur Decaix et qu'un recouvrement progressif n'est pas à écarter ; considérant qu'il appartient à la Trésorerie de Condrieu de mettre en œuvre tous les dispositifs visant à recouvrer cette dette, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse l'inscription en non-valeur de cette dette de 432,73€. Il est précisé qu'un courrier sera rédigé à l'intention de la Trésorerie de Condrieu afin d'expliquer cette position.

7- Demande de subvention ASQV

En date du 8 Décembre 2017, le Président de l'ASQV a sollicité la Mairie des Haies pour l'attribution d'une subvention de 1000€. L'objectif pour l'AQV est de développer un programme culturel.

Considérant que le courrier n'explique pas suffisamment quelles sont les modalités des projets pour lesquels un financement est sollicité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répondre par la négative à cette sollicitation. Un courrier expliquant les raisons de ce refus sera adressé au Président de l'ASQV.

A noter, les Mairies de Trêves et Longes ont adopté une position similaire suite à cette sollicitation.

8- Ecole

Mme le Maire informe que l'Ecole est en train de recenser les effectifs de la rentrée. Au vu du nombre de CM2 partant en 6^{ème} cette année (18), et au vu du nombre prévisionnel de nouveaux enfants (13 maximum), l'Inspecteur d'Académie a préconisé une fermeture de classe pour la rentrée 2019.

Les effectifs de rentrée pour les années à venir ne nous étant pas favorables (en moyenne 5 élèves/an sur les deux prochaines années), il n'est pas aisé de contester cette proposition. Pour autant, des projets immobiliers devraient voir le jour dans les années à venir, sans pouvoir à ce jour les planifier précisément. D'autres villages alentours subissent le même phénomène (Longes).

Dans les semaines qui viennent, il s'agit d'estimer au plus près, avec la Directrice de l'école, les effectifs à venir. Il semble important également d'être en totale cohérence avec l'école et les parents d'élèves sur la communication qui sera faite autour d'une éventuelle fermeture.

La mairie communiquera sur l'importance pour les habitants de se faire connaître au plus tôt pour recenser les enfants à inscrire.

9- Questions diverses

- Modification du PLU : Mme le Maire informe que la procédure de modification du PLU des Haies est en cours, porté par Vienne Condrieu Agglomération qui en a la compétence. Cette modification protège principalement sur deux aspects : la définition des OAP, et les changements de destination. Une enquête publique devrait avoir lieu au printemps.

- Festival de l'Humour : une séance « OFF » a lieu cette année au Fautre le 14 mars. Les frais sont pris en charge par le Syndicat des 3 communes. Des tickets sont à vendre à la Mairie.